

Avis n ° 2025-04

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 14 février 2025,
sous la présidence de Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 712-4 et L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université et notamment l'article 38,*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*trente-huit membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : Election à la Vice-Présidence formation, orientation et insertion professionnelle

La Présidente de l'Université a proposé aux membres du Conseil académique d'élire Monsieur Stéphane CADIOU, enseignant-chercheur (professeur des universités) et membre élu de la commission de la formation et de la vie universitaire aux fonctions de Vice-Président formation, orientation et insertion professionnelle.

Le Conseil académique plénier a élu Monsieur Stéphane CADIOU aux fonctions de Vice-Président formation, orientation et insertion professionnelle à la majorité absolue des membres en exercice au premier tour.

Résultat des votes :

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres participant à l'élection (présents ou représentés) : 54

Nombre de bulletins favorables : 40

Nombre de bulletins blancs : 14

Fait à Lyon, le 14 février 2025,

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.
Date de publication sur le site internet de l'Université : 21 février 2025.*